



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Inspecteur pédagogique régional en EPS

À

Mesdames et Messieurs les Enseignants d'EPS

S/c de
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement

Ajaccio, le 5 septembre 2011

Lettre de rentrée - Septembre 2011

Rectorat

Secrétariat Pôle
Pédagogique
Marie-Laure ARNAUDO

Dossier suivi par :
Alain COSTANTINI,
IA.IPR-EPS

EPS.AC/MLA/n°2011-281

Téléphone
04 95 50 34 73
Télécopie
04 95 51 27 06

E-mail
alain.costantini@ac-corse.fr

Bd Pascal Rossini
BP 808
20192-AJACCIO
CEDEX 4

OBJET : Dispositions relatives à l'enseignement de l'EPS.
Année scolaire 2011-2012.

Cette lettre de rentrée rappelle les éléments à prendre en compte pour veiller dans chaque établissement à une organisation efficiente et un enseignement de l'EPS respectueux des textes nationaux en vigueur.

Ces différentes orientations pédagogiques doivent servir de support à un **conseil d'enseignement** programmé dès les premiers jours de l'année scolaire 2011-2012.

Des **annexes** rappellent le contenu des listes d'APSA nationales et académiques concernant les programmes et les différents examens.

Sont également mentionnées les coordonnées des structures ou des contacts engagés dans le pilotage partagé de l'EPS au niveau académique.

Sera complétée en **annexe 5** et retournée **la fiche « Coordination » de chaque établissement avant le vendredi 16 septembre (envoi par mail obligatoire).**

Le **site EPS de l'Académie** permet de suivre l'actualité de l'EPS ainsi que de prendre connaissance à tout moment, des ressources disponibles de l'Académie :

http://www.ac-corse.fr/EPS_20

De plus, deux sites nationaux appellent des consultations régulières :

- le **site du bulletin officiel** vous permet de retrouver les références des textes parus au B.O. depuis 1987 et l'intégralité des textes depuis janvier 1998 à partir de l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/>
- le **site pédagogique** du ministère de l'Education Nationale qui présente les points clés des textes actuels à l'adresse : <http://www.eduscol.education.fr/>

L'IA-IPR EPS

Alain COSTANTINI

Le Système Éducatif

La circulaire n° 2011-071 du 2-5-2011 (BO n°18 du 5 mai 2011) de **Préparation de la rentrée scolaire 2011**, rappelle l'objectif naturel de l'École : **améliorer les acquis des élèves significativement et durablement à tous les niveaux de la scolarité**. Cette priorité est d'autant plus cruciale aujourd'hui que les résultats des enquêtes nationales et internationales soulignent, d'une part, la performance moyenne de notre système éducatif et, de l'autre, des écarts importants entre les élèves, déterminés par le cadre social et culturel.

Il s'agit donc de **concilier l'École pour tous et la réussite de chacun**, en s'assurant que chaque élève, quel que soit son parcours, dispose d'un corpus commun de connaissances et de valeurs à la fin de la scolarité obligatoire. Trois lignes de force sous-tendent cette ambition : la priorité absolue donnée à la **maîtrise des savoirs fondamentaux**, la **personnalisation des parcours des élèves** et la **volonté d'accorder une plus grande liberté d'action aux établissements scolaires**, dans le double dessein de promouvoir l'excellence et de lutter contre les inégalités.

Trois principes directeurs sous-tendent les mesures concrètes mises en œuvre à la rentrée 2011 :

- Améliorer les acquis et les résultats des élèves*
- Accompagner les professeurs*
- L'établissement scolaire, pivot du système éducatif*

Les différents établissements sont appelés à intégrer dans leurs projets ces axes et certaines priorités en fonction de leur contexte et de leurs spécificités.

Le Dossier « Priorités de la Rentrée 2011 » du Ministère de l'Éducation Nationale est consultable sur le site : <http://www.education.gouv.fr/>

A l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/cid57412/renree-scolaire-2011-pour-reussite-chaque-eleve.html>

Il comporte un ensemble de fiches thématiques.

Principes généraux et réglementaires

Les horaires

- Cf. Lettre de rentrée 2010

Obligation

Le **cours d'éducation physique et sportive**, au même titre que les autres disciplines, revêt un **caractère obligatoire**.

- **En aucun cas**, un cours d'EPS ne peut être annulé et les élèves libérés de leur obligation scolaire **à l'initiative d'un enseignant**.
- Si pour des raisons matérielles, climatiques, liées à la sécurité ou exceptionnelles, un **chef d'établissement** prenait la décision d'interdire l'accès à un espace de pratique propre à l'enseignement de l'EPS, **le professeur responsable de la classe concernée doit nécessairement dispenser, dans une salle de classe prévue à cet effet, son enseignement** sous une autre forme que le cours « pratique ». Il est envisageable, en les adaptant aux compétences des élèves, de prévoir des contenus relatifs à la préparation physique, la gestion de l'effort, le secourisme, l'hygiène alimentaire, aux connaissances théoriques des APSA.
- La **participation de tous les élèves**, quelle que soit leur aptitude physique, au cours d'EPS est également obligatoire. L'accueil des élèves inaptes en vue de la mise en œuvre d'un enseignement adapté s'inscrit dans le projet pédagogique disciplinaire. Les différents programmes d'EPS (collège, lycées) et les textes certificatifs, se situant dans le respect de la loi du 11 février 2005, insistent sur cette indiscutable nécessité et le devoir qui nous revient.
- **Seul le chef d'établissement** est en mesure de dispenser de présence en cours un élève. Cette initiative ne relève pas des enseignants, dont la responsabilité est d'adapter leur intervention pédagogique dans le respect de l'intégrité physique des élèves.

Les programmes

Les programmes du collège (2008), de la voie professionnelle (2009) et de la voie générale et technologique (2010) inscrivent l'éducation physique et sportive dans une logique de continuité et de cohérence sur le cursus scolaire complet.

- **Les projets pédagogiques** sont construits en équipe afin de garantir l'accès aux exigences des programmes à tous les élèves scolarisés, quelles que soient leurs aptitudes : ils spécifient et formalisent la politique éducative de l'établissement, la programmation des APSA et des contenus qui doivent être enseignés, ainsi que les modalités communes d'évaluation.
Les APSA programmées doivent appartenir aux listes nationales ou académiques. Les activités dites d'établissement doivent avoir été validées par l'inspection pédagogique. Les cycles d'enseignement s'organisent en vue de l'atteinte des niveaux de compétences attendues par APSA, du niveau 1 au niveau 5 suivant les niveaux d'enseignement. Les contenus d'enseignement se déclinent en connaissances, capacités et attitudes.
Les fiches ressources du collège, de la voie générale et technologique et de la voie professionnelle sont une aide précieuse pour construire le projet de cycle et la progression des apprentissages visés.
- Références de ces textes :
 - Programme du collège : B.O Spécial n°6 du 28 août 2008
 - Programme de la voie professionnelle : BO Spécial n° 2 du 19 février 2009
 - Programme du lycée général et technologique : BO Spécial n°4 du 29 avril 2010
- **Ces programmes et ces fiches ressources sont consultables** sur le site académique EPS.

Le Collège

Organisation

- Le « DossierEtablissement » du logiciel « CollègeEPS » sera adressé pour le 1 décembre 2011.
Mme RAVERA Françoise est le professeur référent pour toutes les questions techniques : francoise.ravera@ac-corse.fr

Programme

- **Objectif prioritaire** : l'acquisition du **premier degré du savoir nager** est également un pré-requis nécessaire à la programmation de cycle de natation longue ou de natation de vitesse. (Cf. partie Natation)

L'accompagnement personnalisé

- La circulaire n° 2011-118 du 27-7-2011 (BO 31 du 1 septembre 2011) définit *les principes et les modalités de l'accompagnement personnalisé en classe de sixième, qui se substitue à l'aide au travail personnel (ATP). L'accompagnement personnalisé s'adresse à tous les élèves. Il concerne en priorité les élèves qui en ont le plus besoin pour répondre à des difficultés, souvent installées de longue date et qui demandent temps et rigueur pour être combattues efficacement. Des actions d'aide méthodologique et d'approfondissement sont proposées en parallèle.*
- *L'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement intégré à l'horaire des élèves, dans lequel tous les professeurs sont invités à s'impliquer. (2 heures)*
- **Le cadre de l'accompagnement personnalisé peut être, notamment, le temps dévolu au soutien en vue de l'apprentissage du 1° degré du savoir nager.**

La Voie Professionnelle

Programme

- Après deux années de mise en œuvre du programme 2009, **chaque lycée adressera par courrier électronique le projet pédagogique disciplinaire.**
- Les projets parviendront à l'inspection pédagogique pour le **vendredi 2 décembre 2011** : alain.costantini@ac-corse.fr

La Voie Générale et Technologique

Réforme

- Poursuite de la mise en œuvre de la réforme du lycée avec la nouvelle classe de première.

Programme

- Après une année de mise en œuvre du programme 2010, **chaque lycée adressera par courrier électronique le projet pédagogique disciplinaire.**
- Les projets parviendront à l'inspection pédagogique pour le **vendredi 2 décembre 2011** : alain.costantini@ac-corse.fr

Natation

- **Circulaire n° 2011-090 du 7-7-2011 Enseignement dans les premier et second degrés (BO n°28 du 14 juillet 2011) et ses 3 Annexes**

La circulaire n° 2004-139 du 13 juillet 2004 relative à l'enseignement de la natation dans les établissements scolaires des premier et second degrés, modifiée par la circulaire n° 2004-173 du 15 octobre 2004, et la circulaire n° 2010-191 du 19 octobre 2010 sont **abrogées et remplacées** par la présente circulaire **à compter de la rentrée scolaire 2011.**

- **Rappel**

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences.

La présente circulaire définit les conditions de cet enseignement dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur.

- **Organisation pédagogique**

Les modalités d'organisation et d'encadrement retenues pour la totalité des élèves reviennent à l'équipe pédagogique placée sous l'autorité du chef d'établissement. L'équipe pédagogique gère la répartition des élèves en classes ou en groupes-classes, ou selon toute autre modalité d'organisation adaptée aux équipements, après avoir vérifié si les élèves ont atteint le « premier degré du savoir-nager » et apprécié le niveau de compétence en natation.

La circulaire définit les 6 points suivants, auxquels les équipes pédagogiques sauront se référer pour la mise en œuvre de l'activité dans le second degré :

1- Rappel des normes d'encadrement à respecter

2- Conditions matérielles d'accueil

3- Surveillance des bassins

4- Rôles et responsabilités

5- Cas particuliers des bassins d'apprentissage et des piscines intégrées aux établissements scolaires du second degré

6- Utilisation de plans d'eau ouverts

Les Examens

DNB

- Cf. Lettre de rentrée 2010

Voie professionnelle

Entrée en application totale et complète pour la session 2012 de l'**arrêté du 15-7-2009 définissant les Modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'E.P.S. aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (BO n° 31 du 29 août 2009)**

- Les élèves de 1^{ère}, candidats à un examen du diplôme intermédiaire, doivent choisir dès la rentrée leur ensemble certificatif de 3 épreuves, dont une au moins a été validée en classe de 2^o.
- Les élèves de 1^{ère}, candidats au baccalauréat professionnel 2013 ont la possibilité de valider dès cette année une épreuve (niveau 4 de compétence attendue).
- Les candidats au baccalauréat professionnel, session 2012, sont soumis à la réglementation de 2009.
- BEP : l'arrêté du 8 juillet 2009 (JO du 29 juillet 2009) indique que pour la **session**

d'examen 2011, le coefficient 2 est attribué à l'unité générale « éducation physique et sportive ».

- **Les référentiels d'épreuves** sont consultables sur le site académique.

Voie générale et technologique

- La **session 2012** du baccalauréat est la dernière session soumise à l'application de l'arrêté de 2002 modifié 2003 et des notes de service de 2002 et 2007. Un nouvel arrêté devrait être publié pour la session 2013.
- **Les référentiels d'épreuves** sont consultables sur le site académique.

Commission académique d'harmonisation et de proposition des notes

- Le rapport de la session 2011 est en ligne sur le site EPS et doit être étudié par les équipes pédagogiques.
- Résultats :
 - Bac GT : 13,78 – Filles 13,36 et Garçons 14,26
 - Bac Pro : 12,44 – Filles 12,01 et Garçons 12,89
 - CAP-BEP : 12,30 – Filles 11,42 et Garçons 12,90
 - Taux d'inaptitudes totales : Baccalauréats : 6,3 % - CAP-BEP : 7,8 %
- **Votre vigilance** doit porter sur :
 - Le taux d'inaptitudes totales en baisse pour les baccalauréats mais en hausse pour les CAP-BEP
 - **L'écart filles-garçons** : toujours en faveur des garçons

L'association sportive scolaire

Journée du sport scolaire

La journée du sport scolaire est fixée, pour l'année scolaire 2011-2012, au **mercredi 21 septembre 2011**.

Cette journée est **destinée à mieux faire connaître et à promouvoir les activités des associations et des fédérations sportives scolaires auprès des élèves, des équipes éducatives, des parents d'élèves et du monde sportif local**. Elle contribue ainsi au développement du sport scolaire.

Pour sa deuxième édition, elle se déroule sur le thème : "**Les valeurs éducatives du sport scolaire, un atout pour réussir**". Chaque association d'école ou d'établissement peut organiser des manifestations à la fois sportives, ludiques et ouvertes à tous en rapport à ce thème.

Au niveau de l'Académie, le Recteur a arrêté une manifestation en 2 temps :

1/ Le mercredi 21 septembre : la journée des AS des écoles et des établissements

Dans tous les établissements scolaires, **des manifestations sportives et ludiques** (démonstrations, cross, tournois, compétitions d'athlétisme,...) **réuniront les élèves, leurs professeurs, leurs parents autour d'un thème : « les valeurs éducatives du sport scolaire, un atout pour réussir »**.

Pour faciliter l'organisation et la conduite d'actions bénéficiant au plus grand nombre d'élèves, **la seconde moitié de la matinée du 21 septembre sera banalisée**, ainsi que la continuité avec les activités de l'AS se déroulant l'après midi.

2/ Le mercredi 19 octobre : la journée de l'UNSS

Organisé par le service régional et le service départemental 2B de l'UNSS, les districts d'Ajaccio, de Bastia et de Porto Vecchio seront le théâtre de l'expression de la rencontre sportive : cross et course d'orientation seront proposés aux élèves des AS des différents établissements.

Concernant le mercredi 21 septembre, chaque établissement adressera un projet synthétique des actions prévues, au rectorat pour le lundi 19 septembre.

Journée du sport scolaire

Note de service n° 2011-077 du 10 mai 2011

La Formation des enseignants

Accueil des étudiants en MASTER

- La préparation au concours externe de recrutement et la formation au métier inscrit la possibilité de stages d'observation, de pratique accompagnée ou de responsabilité dans le parcours des étudiants de M1 et de M2. (Cf. BO n°29 - Circulaire 2010-102 du 13 juillet 2010)
- En cas de sollicitation, vous saurez accueillir ces étudiants en formation en répondant au cahier des charges de l'université.
- Périodes de stage

MASTER 1 :

- Stage d'observation : Lundi 5 au Vendredi 9 mars 2012
- Stage de pratique accompagnée : Lundi 19 au vendredi 30 mars 2012

MASTER 2 : Stage de pratique accompagnée

- Jeudi 2 et vendredi 3 février 2012
- Jeudi 15 et vendredi 16 mars 2012

MASTER 2 : Stage en responsabilité

- Lundi 6 au vendredi 17 février 2012
- Lundi 19 au vendredi 30 mars 2012

Formation continue

- La formation est un droit, **l'assiduité** pleine et entière aux stages est un devoir. Si la formation est individuelle, la mutualisation des apports relatifs aux stages suivis permet d'enrichir l'enseignement collectif de la discipline au sein des établissements.
- A l'initiative de Mme Carole Sebben, responsable académique FC EPS, un blog d'informations est créé dès cette rentrée : <http://infostagesficeps2a2b.eklablog.com/> Vous êtes invités à vous connecter régulièrement afin de suivre l'actualité de la FC.
- Principes d'inscription aux stages :
 - Respect de la période d'inscription aux formations (fin le 30 septembre 2011)
 - **Quatre vœux** de stage maximum hiérarchisés, parmi :
 - 2 vœux maximum sur 5 académiques (le *lieu académique* dépendra de l'origine des inscrits)
 - 4 vœux maximum sur 4 départementaux (inscription départementale exclusive)
- Si le professeur ne fait que 3 vœux et qu'un stage est annulé, pas de rattrapage sur un stage non demandé a priori
- La liste des stages offerts en 2011-2012 est consultable sur GAIA : <https://gaia.orion.education.fr/gaia/centrale/centrale>

Les concours de recrutement

Nombre de postes session 2012

- CAPEPS : concours externe : 600 (et 110 CAFEP), et, concours interne : 60 (et 60 CAER)
- Agrégation : concours externe : 25, et, concours interne : 100 (et 8 CAER)

Formation

- Responsable de la formation au concours interne de l'agrégation : Mme Céline RAT, professeur au collège Fesch, Ajaccio.
La formation se déroule à Ajaccio, le samedi.

Conclusion

A l'occasion de cette rentrée scolaire 2011, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une belle année scolaire, et, plus particulièrement, la bienvenue aux nouveaux arrivants dans l'académie et à l'enseignante stagiaire qui entre dans le métier.

Comme lors des années scolaires précédentes, des journées de travail à l'initiative de l'inspection pédagogique réuniront les coordonnateurs.

Les documents d'appui pour la mise en œuvre des projets d'enseignement

| Objets | Documents | Références |
|---|--|--|
| INAPTITUDES et DISPENSES d'EPS | <ul style="list-style-type: none"> • Circulaire académique • Protocole académique de prise en charge administrative et pédagogique des élèves présentant un certificat médical d'inaptitude partielle ou totale • Projet pilote départemental EPS/ASH de la Haute-Corse (mars 2011) | C. du 12 décembre 2005 Protocole académique du 13 novembre 2006 |
| SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES | <ul style="list-style-type: none"> • LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées | J.O n° 36 du 12 février 2005 |
| SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES | Décret n° 2006-830 du 11-7-2006 | BO n° 29 du 20 juillet 2006 |
| LIVRET PERSONNEL DE COMETENCES | Arrêté du 14-6-2010 Circulaire n°2010-087 du 18-6-2010 | BO n°27 du 8 juillet 2010 |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Repères pour la mise en œuvre du livret personnel de compétences. ▪ Outils pour l'évaluation | Site EDUSCOL |
| HISTOIRE DES ARTS | Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts | B.O n°32 du 28 août 2008 |
| PREPARATION de la RENTREE 2011 | Circulaire n° 2011-071 du 2-5-2011 | B.O n°18 du 5 mai 2011 |
| PROGRAMMES | Programme de l'enseignement d'éducation physique et sportive au collège | B.O Spécial n°6 du 28 août 2008 |
| | Programme d'enseignement d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au C.A.P. et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel | BO Spécial n°2 du 19 février 2009 |
| | Enseignements commun, d'exploration et facultatif Programme d'enseignement d'éducation physique et sportive pour les lycées d'enseignement général et technologique | BO Spécial n°4 du 29 avril 2010 |
| NATATION | Circulaire n° 2011-090 du 7-7-2011 Enseignement dans les premier et second degrés | BO n°28 du 14 juillet 2011 |
| EXAMENS | Modification de certaines fiches épreuves du référentiel national pour la session 2008 et nouvelle liste à partir de la session 2009 du Bac GT | B.O n°31 du 6 septembre 2007 |
| | Modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'E.P.S. aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles | BO n° 31 du 27 août 2009 |
| | Modalités d'attribution du diplôme national du brevet | BO n° 31 du 27 août 2009 |
| LYCEE TECHNOLOGIQUE | Organisation et horaires des enseignements des classes de première et terminales des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique de la série « sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) » | BO n°30 du 26 août 2010 |
| FORMATION | Organisation de stages pour les étudiants en master se destinant aux métiers de l'enseignement | BO n°29 du 22 juillet 2010 |
| CLASSE DE SIXIEME | Circulaire n° 2011-118 du 27-7-2011, L'accompagnement personnalisé | BO 31 du 1 septembre 2011 |

Annexe 1 – Listes des APSA

Programme Collège 2008

| Compétences propres à l'EPS | Liste nationale | Liste académique | Groupes d'activités |
|---|--|--------------------|--|
| Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée | 1. Demi-fond 2. Haies 3. Hauteur 4. Javelot 5. Multi bond 6. Relais vitesse | | Les activités athlétiques |
| | 7. Natation longue 8. Natation de vitesse | | Les activités de natation sportive |
| Adapter ses déplacements à des environnements variés, inhabituels, incertains | 9. Canoë Kayak 10. Course d'orientation 11. Escalade | Randonnée Voile | Les activités physiques de pleine nature ou en reproduisant les conditions |
| Réaliser des actions à visées artistiques et/ou acrobatiques | 12. Aérobic 13. Acrosport 14. Gymnastique sportive 15. Gymnastique rythmique | | Les activités gymniques |
| | 16. Arts du cirque 17. Danse | Step | Les activités physiques artistiques |
| Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif | 18. Basket Ball 19. Football 20. Handball 21. Rugby 22. Volley Ball | Ultimate | Les activités de coopération et d'opposition : les sports collectifs |
| | 23. Badminton 24. Tennis de table | Tennis | Les activités d'opposition duelle : les sports de raquette |
| | 25. Boxe française 26. Lutte | Judo | Les activités physiques de combat |

BO Spécial n°6 du 28 août 2008

Annexe 1 Bis – Liste des APSA

Programme Collège 2008 – Compétences attendues APSA de la liste académique

| | |
|-------------------------------------|--|
| JUDO Niveau 1 | S'engager loyalement et en toute sécurité dans un randori, en recherchant le gain par l'utilisation de retournement et de techniques d'immobilisation. Apprendre à chuter et faire chuter en coopération. Assurer le comptage des points. Respect des règles et de la sécurité. |
| JUDO Niveau 2 | Rechercher le gain d'un randori commençant debout en créant et/ou en exploitant des opportunités par des formes d'attaques variées pour projeter. Gérer collectivement un tournoi en articulant arbitrage et observation. |
| RANDONNEE Niveau 1 | Se déplacer d'un point à un autre en terrain balisé et varié en toute sécurité en respectant une allure donnée et en sachant se repérer. Savoir s'équiper et avoir une attitude respectueuse vis à vis du groupe et de l'environnement. |
| RANDONNEE Niveau 2 | Préparer en groupe (de 4 ou 5) une randonnée afin de la réaliser en toute sécurité. Gérer les contraintes de la météo, du terrain et du dénivelé. S'équiper en conséquence, identifier et réagir aux dangers potentiels, adopter une attitude responsable. |
| STEP Niveau 1 | Présenter une routine collective tenant compte du support musical (maximum 120 bpm), des pas de base et de l'orientation dans l'espace. Maîtriser ses émotions et accepter le regard des autres. Respecter et apprécier la prestation des autres. |
| STEP Niveau 2 | Concevoir et présenter une routine collective tenant compte du support musical (maximum 135 bpm), des pas de base et des orientations dans l'espace combinés ou associés à des mouvements de bras. Juger les prestations à partir d'indicateurs simples. |
| TENNIS Niveau 1 | En simple, rechercher le gain loyal d'une rencontre en choisissant entre renvoi sécuritaire et recherche de rupture par l'utilisation de frappes appropriées (service, Coup Droit, Revers, volée) et en profondeur. Assurer le comptage des points et remplir une feuille d'observation |
| TENNIS Niveau 2 | Rechercher le gain d'une rencontre en construisant le point pour rompre l'échange par des frappes variées en vitesse et en direction, et en utilisant des effets différents (prioritairement effet lifté). Gérer collectivement un tournoi et aider un partenaire à prendre en compte son jeu pour gagner la rencontre. |
| ULTIMATE Niveau 1 | Dans un jeu à effectif réduit, rechercher le gain du match par des choix pertinents d'actions de passe pour accéder régulièrement et collectivement à la zone d'en-but et "catcher" face à une défense qui cherche à gêner la progression adverse dans le respect du non contact. S'inscrire dans le cadre d'un projet de jeu simple lié à la progression du disque. Respecter les partenaires, les adversaires, l'arbitrage et les décisions d'arbitrage. |
| ULTIMATE Niveau 2 | Dans un jeu à effectif réduit, rechercher le gain du match par des choix pertinents d'actions de passe pour accéder à la zone d'en-but le plus rapidement possible quand la situation est favorable ou en s'organisant collectivement pour permettre à un des attaquants d'accéder à la zone d'en-but et "catcher" quand la défense est replacée. S'inscrire dans le cadre d'un projet de jeu simple lié à la progression du disque vers l'en-but. Observer et s'auto-arbitrer |
| VOILE Niveau 1 | Conduire un déplacement à la voile en route directe, sous différentes allures (au moins deux) , en maîtrisant la direction et l'équilibre de son embarcation dans une zone de navigation surveillée et préalablement définie. Respecter les autres usagers et le milieu marin en appliquant les consignes de sécurité et de préservation de l'environnement. |
| VOILE Niveau 2 | Dans un souci constant d'optimisation de la vitesse du bateau, choisir ses trajets avec efficacité afin de réaliser un projet de navigation en route directe et/ou indirecte permettant d'atteindre <i>tous les points</i> d'une zone de navigation définie et sécurisée (être autonome). Maîtriser les règles de navigation, de sécurité et l'impact humain sur le site de pratique. |

Annexe 2 – Session 2012 des Examens

Baccalauréats général et technologique Liste nationale d'épreuves du contrôle en cours de formation

| <u>Les compétences propres à l'EPS</u> | <u>Les groupements</u> (Référence au programme des collèges) | <u>Liste nationale des épreuves (nommées par les activités)</u> En <i>italique</i> , les épreuves impliquant une pratique collective |
|---|---|---|
| CP1 : Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée | Activités athlétiques | 1 - Course de haies 2 - Course de demi-fond 3 - <i>Relais vitesse</i> 4 - Disque 5 - Javelot 6 - Pentabond |
| | Activité aquatique | 7 - Natation |
| CP2 : Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux | Activités physiques de pleine nature | 8 - Course d'orientation 9 - Escalade 10 - Sauvetage |
| CP3 : Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique | Activités gymniques | 11 - <i>Acrosport</i> 12 - Gymnastique aux agrès |
| | Activités physiques artistiques | 13 - <i>Arts du cirque</i> 14 - <i>Chorégraphie collective</i> |
| CP4 : Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif | Activités de coopération et d'opposition : sports collectifs | 15 - <i>Basket-ball</i> 16 - <i>Handball</i> 17 - <i>Football</i> 18 - <i>Rugby</i> 19 - <i>Volley-ball</i> |
| | Activités physiques et sports de combat | 20 - Judo 21 - Savate boxe française |
| | Activités d'opposition duelle ; sports de raquette | 22 - Badminton simple 23 - Tennis de table simple |
| CP5 : Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi | Préparation physique et entretien | 24 - Musculation 25 - Course en durée 26 - <i>Step</i> |

B.O n°31 du 6 septembre 2007

**Baccalauréats Général, Technologique et Professionnel,
CAP-BEP**
Liste des épreuves académiques du contrôle en cours de formation

| Compétences Propres | Liste académique de l'enseignement obligatoire |
|---------------------|--|
| CP1 | <ul style="list-style-type: none"> • Biathlon Tir à l'arc – Demi-fond |
| CP2 | <ul style="list-style-type: none"> • Randonnée de moyenne montagne |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Voile |
| CP4 | <ul style="list-style-type: none"> • Tennis |



Baccalauréats Général et Technologique
Liste des épreuves facultatives ponctuelles

| Compétences Propres | Epreuves facultatives ponctuelles |
|---------------------|---|
| CP1 | <ul style="list-style-type: none"> • Biathlon athlétique : au choix parmi <ul style="list-style-type: none"> ○ 3000m – Javelot ; ○ 3000m – Hauteur ; ○ Hauteur – Javelot • 200 m 4 nages (Natation) |
| CP2 | <ul style="list-style-type: none"> • Escalade • Voile • Planche à voile |
| CP3 | <ul style="list-style-type: none"> • Chorégraphie individuelle • Saut de cheval |
| CP4 | <ul style="list-style-type: none"> • Judo • Handball • Tennis |

**Baccalauréats Général, Technologique et Professionnel,
CAP-BEP**
Liste nationale des couples d'épreuves pour l'examen ponctuel terminal

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - demi fond et badminton simple - demi fond et tennis de table simple - sauvetage et tennis de table simple - sauvetage et basket-ball - gymnastique et basket-ball |
|---|

*Tous les référentiels de ces épreuves (nationales ou académiques)
sont disponibles sur le site EPS de l'Académie*

Annexe 3 – Session 2012 des Examens CAP-BEP et du Baccalauréat Professionnel

Liste nationale des épreuves - Définition des épreuves

| Les compétences propres à l'E.P.S. | Épreuves |
|---|--|
| Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée | 1. Course de haies 2. Course de demi-fond 3. Relais-vitesse 4. Disque 5. Javelot 6. Pentabond 7. Natation de course |
| Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains | 8. Course d'orientation 9. Escalade 10. Sauvetage |
| Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique | 11. Acrosport 12. Gymnastique (sol et autres agrès) 13. Arts du cirque 14. Danse (Chorégraphie collective) |
| Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif | 15. Basket-ball 16. Handball 17. Football 18. Rugby 19. Volley-ball 20. Judo 21. Savate boxe française 22. Badminton simple 23. Tennis de table simple |
| Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi | 24. Musculation 25. Course en durée 26. Step |

B.O n°31 du 27 août 2009

Annexe 4 – Contacts académiques

| | | |
|---|--|---|
| Rectorat de l'académie de Corse | Bd Pascal Rossini BP 808, 20192 AJACCIO CEDEX 4 | Tel : 04.95.50.33.33 Fax : 04.95.51.27.06 Site internet : www.ac-corse.fr |
| Inspection Académique de Haute Corse | Palais de la mer - BP 177 5 bis rue Chanoine Leschi 20296 BASTIA | Tel : 04.95.34.59.59 Fax : 04.95.34.59.01 |
| Inspection Académique de Corse du Sud | Bd Pugliesi Conti BP 832 20192 AJACCIO CEDEX 4 | Tel : 04.95.51.59.51 Fax : 04.95.51.13.09 |
| Université de Corté | Avenue Jean Nicoli, BP 52 20250 CORTE | Tel : 04.95.45.00.00 Fax : 04.95.46.03.21 |
| IUFM | BP 86 – RN 200 zone artisanale 20250 CORTE | Tel : 04.95.45.23.50 Fax : 04.95.45.23.55 |
| | Centre Ajaccio | Tel : 04.95.51.90.00 |
| | Centre Bastia | Tel : 04.95.3482.20 |
| CRDP | Imm Castellani Quart Saint Joseph 20000 AJACCIO | Tel : 04.95.50.90.00 Fax : 04.95.51.11.88 |
| UNSS | Service Régional 5, avenue Maréchal Lyautey 20090 AJACCIO | Tel : 04.95.22.41.24 Fax : 04.95.20.11.54 Site internet : http://www.unsscorse.org/ |
| | Service Départemental BP 332 – Stade de l'Arinella 20297 BASTIA Cedex | Tel : 04.95.33.71.14 Fax : 04.95.33.82.71 Email : dsd02b@sirtem.fr |
| Equipe d'organisation de la Formation Continue | Responsable académique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ SEBBEN Carole (Collège Porticcio) | |
| | Responsables de secteur : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Corté : GRAZIANI Chjarastella (Collège P.Paoli, Corte) ▪ Balagne : GESLIN Thierry (Collège P.Paoli, Ile Rousse) ▪ Bastia : LUCCHETTI Dominique (Lycée G.de Casabianca, Bastia) ▪ Grand Sud : BROSSIER Benoît (Collège Léon Boujot, Porto Vecchio) ▪ Ajaccio : PITOUN David (LP Jules Antonini, Ajaccio) | |
| | Représentant Université : <ul style="list-style-type: none"> ▪ BAREL Bernard (Corte) | |
| EXAMENS EPREUVES PONCTUELLES | <ul style="list-style-type: none"> • 2A : MONDOLONI Jean-Charles, Lycée Fesch, Ajaccio • 2B : ZLOTYKAMIEN Jean, LP F.Scamaroni, Bastia • 2B : MAUREL Pierre, Clg Montesoro, Bastia | |
| EPS/ASH | Professeur référent auprès de l'IA de Haute Corse <ul style="list-style-type: none"> • GUIDI Laure : laure.guidi@ac-corse.fr | |
| IA TICE EPS | Interlocutrice académique pour les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement en EPS <ul style="list-style-type: none"> • RAVERA Françoise : collège de Lucciana, françoise.ravera@ac-corse.fr | |
| Webmestre | Site académique EPS et gestion informatique des examens EPS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marc MELA : marc.mela@ac-corse.fr | |

Pour joindre l'inspection pédagogique Régionale

| | |
|--|--|
| Rectorat de l'académie de Corse Pôle Pédagogique A l'attention de monsieur Alain COSTANTINI, IA-IPR EPS Bd Pascal Rossini BP 808 20192 AJACCIO CEDEX 4 | alain.costantini@ac-corse.fr |
|--|--|

Annexe 5 - Coordination

A l'attention du professeur coordonnateur EPS de l'établissement

| | |
|------------------------------------|--|
| Nom de l'établissement | |
| Nom du coordonnateur | |
| Adresse mel professionnelle | |
| Adresse mel personnelle* | |
| Téléphone professionnel | |
| Téléphone personnel* | |

(*) : les données personnelles sont facultatives. Si elles étaient renseignées, elles ne seraient pas diffusées en dehors des services compétents.

Ce document renseigné est à adresser par courriel à :

alain.costantini@ac-corse.fr



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



INAPTITUDE A L'EPS

CERTIFICAT MÉDICAL D'INAPTITUDE A LA PRATIQUE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Je soussigné Docteur en médecine :

Lieu d'exercice :

Certifie avoir, en application du décret n°88-977 du 11 octobre 1988

examiné l'élève (Nom - prénom) :

né(e) le : **et constaté ce jour que son état de santé entraîne**

UNE INAPTITUDE - PARTIELLE - TOTALE

Du..... **au**

en cas d'inaptitude partielle, pour permettre une adaptation de l'enseignement aux possibilités de l'élève, préciser en termes d'incapacités fonctionnelles si l'inaptitude est liée :

- à des types de mouvements (amplitude, vitesse, charge, posture...)
- à des types d'efforts (musculaire-cardiovasculaire, respiratoire...)
- à la capacité à l'effort (intensité, durée...)
- à des situations d'exercice et d'environnement (travail en hauteur, milieu aquatique, conditions atmosphériques...)

etc:

.....

.....

.....

.....

Date, signature et cachet du médecin